



# Lutte contre les dépôts sauvages

Rencontres nationales  
AVPU  
21 mars 2019

# 1. Lutte contre les dépôts sauvages

## Contexte démographique

**Une population en constante croissance :**

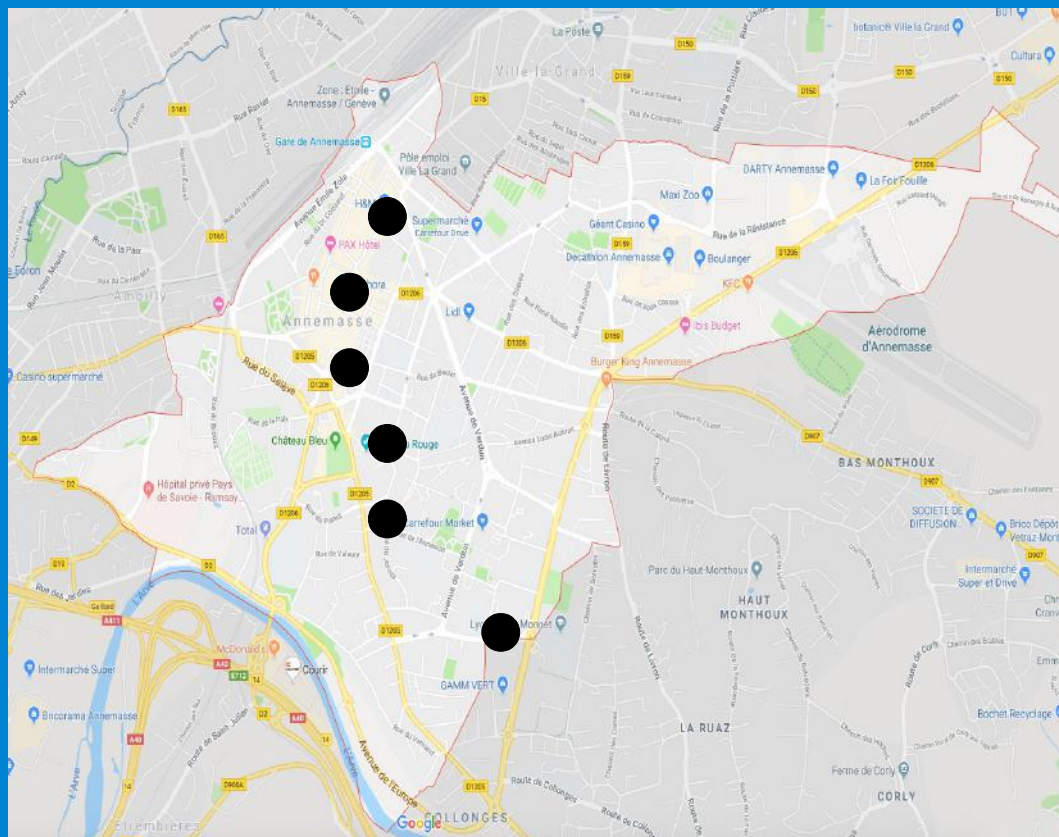
- Au 1er janvier 1999 : 27 253 habitants,
- Au 1er janvier 2018 : 35 678 habitants (source INSEE),  
soit + 30,9 %.

**Une ville en constante évolution :**

- aménagement du nouveau quartier Chablais Parc (ensemble de 51000 m<sup>2</sup> comprenant des commerces et des services, 400 logements),
- prolongement de la ligne de tramway depuis Genève fin 2019,
- mise en service fin 2019 du RER transfrontalier entre Genève et Annemasse accompagnée de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse.

## 2. Lutte contre les dépôts sauvages

### Des points noirs récurrents



Des lieux récurrents de dépôts sauvages sont identifiés depuis de nombreuses années sur deux secteurs de la Ville :

- 3 sites sur les quartiers sud de la Ville,
- 3 sites sur le centre-ville.

La plupart sont situés aux abords des points d'apports volontaires.

### 3. Lutte contre les dépôts sauvages Quelles actions ?



En février 2018 est créée la Brigade Incivilités – Propreté avec 4 ASVP assermentés qui interviennent sur toutes les problématiques de propreté, notamment les dépôts sauvages et les déjections canines (suite au retour des analyses des IOP effectuées par l'AVPU).

## 4. Lutte contre les dépôts sauvages

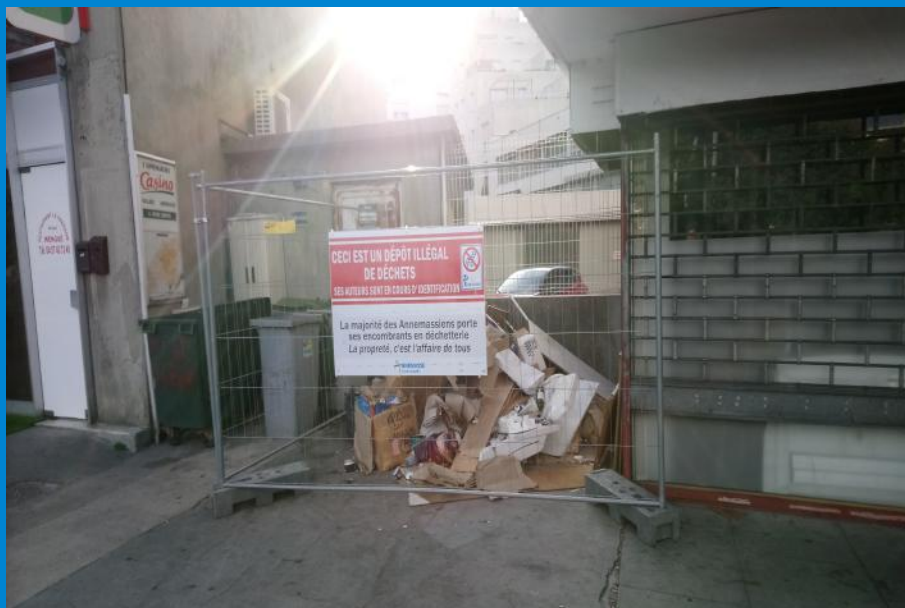
### Quelles actions ?



En s'inspirant de l'action mise en place par la Ville de Montigny Lès Cormeilles, présentée aux Trophées AVPU 2017, la Ville d'Annemasse a réalisé en septembre 2018 une campagne de sensibilisation de 15 jours sur 6 sites, identifiés comme lieux récurrents de dépôts sauvages.

## 5. Lutte contre les dépôts sauvages

### Quels objectifs ?



Des barrières de type Heras ont été installées autour de chaque site comprenant divers dépôts sauvages. Sur ces barrières ont été posés des panneaux informant les citoyens que les auteurs de ces dépôts étaient en cours d'identification au motif qu'il s'agissait d'un dépôt illégal de déchets.

## 6. Lutte contre les dépôts sauvages

### Quels objectifs ?



La Brigade Incivilités Propreté est intervenue sur chaque site de dépôts sauvages pour identifier leurs auteurs et les verbaliser, mais aussi pour leur demander d'évacuer leurs déchets. Cette intervention a également mobilisé les agents du service entretien voirie de la Ville et du service déchets de la communauté d'agglomération.

# 7. Lutte contre les dépôts sauvages

## Quelle procédure ?

La Brigade Incivilités Propreté intervient sur la base du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) en vertu de l'article 99.2 :

- « dépôt de quelque nature que ce soit, sans autorisation »,
  - « abandon, dépôt ou jet de papiers, cartonnages, emballages divers »,
- Ces faits sont réprimés par l'article 165 du RSD.

Lorsque ses agents ont identifié l'auteur d'un dépôt sauvage, un courrier signé du Maire, accompagné d'un timbre amende, lui sera adressé. Le montant de l'amende s'élève à 68 € pouvant être majoré à 480 € en cas de non paiement.

En cas de récidive par le même auteur du dépôt sauvage, un nouveau courrier faisant office de procès verbal lui sera adressé pour l'informer que son infraction a été transmise à l'Officier du Ministère Public, avec une amende de 480 €.



# 8. Lutte contre les dépôts sauvages

## Quels bilans ?

### Sur l'opération de septembre 2018 :

- dès la pose des barrières, certains auteurs sont venus d'eux-mêmes pour reprendre leurs déchets avant l'intervention de la Brigade Incivilités Propreté.
- pour les déchets restés sur site, des procès verbaux ont été dressés quand des noms et des adresses ont pu être trouvés.

### Coût de l'opération :

- confection de 10 panneaux pour 828 €, pouvant être réutilisés,

### Communication :

- publication sur le site internet et la page Facebook de la Ville,
- articles de presse dans les journaux locaux.

## 9. Lutte contre les dépôts sauvages

### Quels bilans ?

Les semaines suivant l'opération de septembre 2018 :

- l'opération a été renouvelée sur 15 jours en octobre et en novembre 2018.
- sur 3 des 6 sites retenus, il n'y a plus eu aucun dépôts sauvages.
- les 2 autres sites font toujours l'objet de quelques dépôts.
- le dernier site a été clôturé car son emprise était située sur un terrain privée.

# 10. Lutte contre les dépôts sauvages

## Quels bilans ?

Le bilan 2018 de la Brigade Incivilités Propreté sur les dépôts sauvages :

- 394 prises en compte dont 138 concernant des cartons,
- 229 verbalisations, 56 relevés sans identité, 10 reprises de déchets par les auteurs.

La Ville d'Annemasse a communiqué régulièrement sur la création de ce service et sur les résultats de leurs actions.

Les habitants se montrent dans l'ensemble très favorable à cette action.

# 11. Lutte contre les dépôts sauvages

## Quelle perspective ?

- Depuis le début de l'année 2019, l'action « rubalise » se poursuit chaque mois sur une période très courte et sur un site différent à chaque fois.
- Des opérations « coup de poing » conjointes entre les services municipaux (Voirie, Brigade Incivilités Propreté) et les services (déchets) de la communauté d'agglomération autour des points d'apports volontaires sont faites chaque mois pour effectuer des ouvertures de sacs afin de retrouver des coordonnées.

**Merci de  
votre attention**